



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 06 JUILLET 2016

Délibération N° *B16/066*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019

TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

P09RD80H086 - NEUFCHATEAU - Ilot de la Chapelle – Réhabilitation et déconstruction - M

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Neufchâteau, pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital « îlot de la chapelle » sis sur son ban communal, en vue de la création de logements.

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement de diagnostics réglementaires avant démolition, d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'une mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (en vue de travaux de démolition / réhabilitation), sur le site susvisé; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC, pris en charge à 80 % par l'EPFL et à 20 % par la commune de Neufchâteau.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Neufchâteau, la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE **18 JUIL. 2016**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
D. Bemmer
Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER